

# RELAIS

*petite enfance*

accueil | information | accompagnement



## Le guide (très) pratique de la petite enfance

Naître et grandir en Vallées de la Braye et de l'Anille



## Naître et grandir en Vallées de la Brayre et de l'Anille

Plusieurs structures du territoire des Vallées de la Brayre et de l'Anille ont vocation à intervenir dans le champ de la petite enfance (enfants de 0 à 6 ans), que ce soit pour proposer des modes d'accueil, des activités adaptées ou pour jouer un rôle de soutien auprès des parents.

Ce livret vous présente l'ensemble de ces structures et services petite enfance, afin de permettre à chacun de trouver rapidement une réponse à ses besoins.



# EDITO

« L'accueil d'un enfant est un évènement unique et exceptionnel dans une famille. Un bouleversement émotionnel mais aussi de nouvelles responsabilités qui s'imposent.

Afin de vous permettre de concilier au mieux votre vie professionnelle et votre vie de famille, différents services vous accompagnent dans cette période importante.

L'accueil d'un enfant est également un devoir pour la communauté, celui de lui offrir le meilleur cadre de vie et d'accueillir les nouvelles générations dans les meilleures conditions possibles.

En ce sens, la CCVBA met à votre disposition ce guide pratique qui permettra de répondre aux questions que vous vous posez sur l'accueil des jeunes enfants et l'accompagnement à la parentalité.

Vous trouverez dans ce livret, l'offre de service du territoire pour les familles. Si un complément d'information est nécessaire, le Relais Petite Enfance se tient à votre disposition pour vous apporter les précisions utiles. »

Cindy GAUTIER  
Vice-Présidente en charge de l'action sociale,  
la famille et la solidarité



# SOMMAIRE

Les informations contenues sont hiérarchisées de façon chronologique

## NAÎTRE



### Préparer l'arrivée de votre enfant

Les démarches	p3
Les droits aux prestations familiales	p4
Le suivi médical et de prévention	p6
L'accompagnement socio-éducatif	p7

## GRANDIR



### Choisir un mode d'accueil

Le Relais Petite Enfance	p8
L'assistant(e) maternel(le)	p10
Les maisons d'assistant(e)s maternel(le)s	p11
La garde à domicile	p11
Devenir parent-employeur	p12
L'accueil collectif	p13

## VIVRE ENSEMBLE



### Lieux à partager en famille

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent	p15
---------------------------------	-----

## ET APRES



L'entrée à l'école	p19
Autres contacts	p22

# NAÎTRE



## Préparer l'arrivée de votre enfant

### LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Lorsqu'une grossesse est confirmée par un professionnel de santé (médecin, sage-femme), plusieurs démarches sont à effectuer :

- Une déclaration de grossesse doit être établie et transmise avant la fin du troisième mois à la CPAM, la CAF ou la MSA. Le suivi médical de la grossesse et des examens obligatoires sont prévus par la loi.
- A partir du deuxième trimestre vous pouvez déclarer votre grossesse à votre employeur (sans obligation), cette démarche peut permettre de bénéficier d'éventuels aménagements prévus pour les femmes enceintes selon les conventions collectives (réductions du temps de travail, autorisations d'absence pour RDV médicaux, aménagement de poste...).
- S'informer sur le congé maternité / paternité / parental, auprès des organismes (CPAM, CAF, MSA) et employeurs.
- Commencer les démarches pour trouver un mode de garde. Selon le choix du mode d'accueil, mais aussi certaines contraintes (horaires...), les contacts doivent être pris suffisamment tôt : prise d'informations auprès du RPE (Relais Petite Enfance), préinscription en structure collective.
- Réfléchir aux démarches liées à l'état civil de l'enfant à naître (filiation, nom de famille). La filiation maternelle est automatique, la filiation paternelle, impose elle, pour les couples non-mariés, une démarche de reconnaissance de la part du père de l'enfant avant (de manière anticipée) ou à la naissance.



#### Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Sarthe

178 Avenue Bollée  
72000 Le Mans



3646



#### Tous les jeudis (sauf vacances scolaires) de 14h à 17h

10 Place de l'Hôtel de ville  
72120 Saint Calais  
Salle Simone Veil



[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

# Pour vous accompagner avant et après la naissance

## LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SARTHE OU LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Elles ont pour mission de gérer les prestations familiales et de développer une actions sociale familiale.

### VOTRE DROIT À PRESTATIONS (la PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)

#### À L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

- Une prime à la naissance ou à l'adoption (sous condition de ressources)
- Une allocation de base (sous condition de ressources), versée mensuellement.

#### APRÈS LE CONGÉ MATERNITÉ

- Les deux parents disposent d'un droit à la Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PREPARE) lorsqu'ils choisissent de cesser ou de réduire leur activité professionnelle.
- Le recours à un(e) assistant(e) maternel(le) ou à une garde à domicile permet, tant que l'enfant a moins de 6 ans, de bénéficier du Complément de libre choix du mode de garde (Cmg) afin de soutenir financièrement l'embauche du salarié.

Retrouvez toutes les informations concernant la Paje (y compris prise de RDV) en contactant votre organisme d'affiliation.



**CAF de la Sarthe**  
178 Avenue Bollée  
72000 Le Mans



3230



[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



**Les vendredis après-midi (14h-16h)**  
sur RDV à prendre sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
Permanence au Relais Petite Enfance  
36 Ter rue de la Cornillère  
72120 Saint Calais

**Permanence les mardis et vendredis matins**  
sur RDV à prendre sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
Permanence à l'Espace Ariane  
15 rue Denfert Rochereau  
72400 La Ferté Bernard  
Possibilité de rencontrer une assistante sociale CAF



**Mutualité Sociale Agricole (MSA)**  
**Mayenne Orne Sarthe**  
30 rue Paul Ligneul  
72000 Le Mans



02 43 39 43 39



**Permanence à La Ferté Bernard**  
**Tous les mardis (9h30-12h / 13h30-15h30)**  
sur RDV  
Espace Ariane - 15 rue Denfert Rochereau  
72400 La Ferté Bernard





# Pour vous accompagner avant et après la naissance...

Le suivi médical (pré et postnatal, suivi gynécologique) peut être assuré par votre sage-femme libérale, votre médecin traitant ou votre gynécologue (libéral ou hospitalier).

## *Doctolib*

Médecins, gynécologues,  
sages-femmes sur  
[www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

## *Association Nationale des Sages-femmes Libérales*

[www.ansfl.com](http://www.ansfl.com)

## *Annuaire des Sages-femmes Libérales*

[www.ordre-sage-femmes.fr](http://www.ordre-sage-femmes.fr)

Vous pouvez également vous adresser aux professionnels du service de PMI. L'équipe (sages-femmes, pédiatres, puéricultrices, psychologues, conseillère conjugale...) est coordonnée par un médecin de PMI et répond aux attentes et aux besoins des femmes enceintes et des parents d'enfants de moins de 6 ans dans le cadre de la prévention.

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

### DE LA GROSSESSE À LA NAISSANCE

- Les sages-femmes proposent aux futures mères une information, une écoute, un soutien. Des séances de préparation à la naissance peuvent également être dispensées.
- Après la naissance, les puéricultrices accompagnent les parents dans la vie quotidienne avec leur enfant : allaitement, alimentation, hygiène, sommeil.

### LA SANTÉ DES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

- Les consultations infantiles assurées par le médecin et la puéricultrice permettent de dépister les difficultés de santé et favoriser leur prise en charge.
- Suivi de la vaccination.
- **Sage-femme de la PMI**  
Département de la Sarthe  
Direction générale adjointe des solidarités  
Contact : 02 43 54 72 17
- **PMI (Service de Protection Maternelle et Infantile)**  
17 rue Fernand Poignant  
72120 Saint Calais  
Puéricultrice, le mardi de 9h à 11h30  
Consultation de nourrissons, le 2ème lundi toute la journée et le 4ème lundi le matin  
Contact : 02 43 63 30 35

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

### TERRITOIRE D'INTERVENTION SOCIALE NORD SARTHE

Le Département est là pour vous apporter soutien et accompagnement face aux difficultés que vous pouvez rencontrer de la petite enfance au grand âge : maternité, éducation, modes de garde, handicap, maison de retraite, précarité,...

Les équipes regroupent de nombreux professionnels travailleurs sociaux et médico-sociaux, tels que : des Assistants sociaux, Conseillers en économie sociale et familiale, Educateurs de prévention... Ils vous accueillent dans l'une des Maisons de Sarthe Solidarité réparties dans toute la Sarthe. Des permanences existent également dans certaines communes.

- **Territoire d'Intervention Sociale Nord Sarthe**

Antenne de Bouloire (Maison Sarthe Solidarité)

3 rue du Collège

72440 Bouloire

Contact : 02 43 35 60 16

Permanence sur RDV avec l'assistante sociale à Saint Calais

Adresse : 17 rue Fernand Poignant 72120 Saint Calais - Contact : 02 43 63 30 35

# GRANDIR



## *Choisir un mode d'accueil*

Qu'il s'agisse d'une nécessité ou d'un choix, la plupart des parents sont concernés par le besoin de faire garder leur enfant.

En anticipant les démarches, les parents peuvent davantage choisir le mode d'accueil adapté à leurs besoins et à ceux de leur enfant. Les modes d'accueil proposés peuvent être individuels ou collectifs. Il peut s'agir d'un accueil occasionnel ou régulier.

### *Pour les parents, confier son enfant, permettra :*

- **La reprise d'activité** (travail, temps pour soi...)
- **D'être accompagné par un professionnel de la petite enfance** dans le respect de leurs choix éducatifs, selon leur besoin d'accueil.
- **De communiquer** (échanger, écouter, partager)

### *Pour l'enfant, être accueilli, permettra :*

- **De grandir** (manger, dormir, jouer...dans le respect de chacun)
- **De se séparer** (être en confiance, construire de nouveaux repères, vivre sa vie d'enfant et s'épanouir)
- **D'appréhender le monde** (explorer, manipuler, faire ses expériences, être avec les autres)

## *Pour vous accompagner à faire un choix éclairé...*

## **LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE**

Confier son enfant peut être source de questionnements voire d'appréhensions. C'est également une nouvelle étape pour le parent dans sa relation avec son enfant et parfois même dans un nouveau rôle, celui d'employeur...

Le service Relais Petite Enfance est un service gratuit, d'information et d'orientation de proximité. Il facilite l'accès aux droits pour les parents, les Auxilières parentales, les Assistant(e)s Maternel(le)s agréé(e)s ou les candidat(e)s à l'agrément et les accompagne dans leurs premières démarches.

C'est aussi un lieu d'écoute et d'échanges où professionnels de la petite enfance et parents pourront aborder leurs questions autour du mode d'accueil du jeune enfant.

## ENTRETIENS INDIVIDUELS OU INFORMATIONS COLLECTIVES SUR :

- Les différents modes d'accueil, en donnant les contacts (structures collectives, liste des assistant(e)s maternel(le)s mais aussi toutes les informations utiles.
- Informer sur le métier d'assistant(e) maternel(le), les droits et obligations du parent-employeur et de l'assistant maternel : législation, rémunération, contrat de travail, congés payés, Pajemploi...
- La connaissance du métier et l'obtention de l'agrément des assistant(e)s maternel(le)s.
- Soutien et accompagnement des professionnels de la petite enfance dans leurs pratiques.

## ANIMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL À DOMICILE ET LES ENFANTS ACCUEILLIS (matinées jeux rencontres itinérantes sur le territoire 9h30 - 11h30)

- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel : Matinées rencontres et échanges d'expériences
- Proposer aux enfants des temps collectifs de jeux, de découvertes, d'activités d'éveil à partager avec les adultes qui les accompagnent (assistant(e)s maternel(le)s, auxiliaires parentales, parents lors d'évènements du RPE...)

## ORGANISATION OU PARTICIPATION AUX EVENEMENTS « PETITE ENFANCE »

## OBSERVATION DES CONDITIONS LOCALES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (besoin d'accueil des familles...)



**Relais Petite Enfance (RPE)**  
36 Ter rue de la Cornillière  
72120 Saint Calais

**Maison de la petite enfance**  
Rue du Grand Prix 1906  
72320 Vibraye



[relaispetiteenfance@cc-vba.com](mailto:relaispetiteenfance@cc-vba.com)



### **RDV:**

Saint-Calais : mardis après-midis (13h-17h)  
Vibraye : jeudis après-midis (13h-17h)

*RDV possibles en soirée si besoin*



**07 86 73 17 38**

Permanences téléphoniques : mardis et jeudis après-midis

## L'accueil individuel

### L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) AGRÉÉ(E)

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance, agréé(e) par les services du Conseil Départemental (après étude par le Bureau d'Évaluation des Agréments) pour accueillir des enfants à son domicile.

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui accueille jusqu'à 4 enfants mineurs généralement âgés de moins de 3 ans à son domicile ou en maison d'assistant(e)s maternel(le)s. Pour exercer sa profession, l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) doit être titulaire d'un agrément délivré par le Conseil Départemental à l'issue d'une formation obligatoire (120h) spécifique.

- L'assistant(e) maternel(le) est employé(e) directement par le parent. Un contrat à durée indéterminée entre les deux parties, définit les conditions de l'accueil. Pour les aider dans leur démarche les parents peuvent contacter le RPE (page 9). La déclaration des salaires, se fait en ligne, tous les mois sur [Pajemploi.fr](http://Pajemploi.fr).
- La relation parent-employeur/salarié assistant(e) maternel(le) est régie par la Convention collective des assistant(e)s maternel(le)s du particulier employeur, le code du travail et le code de l'action sociale et des familles.
- Tou(te)s les assistant(e)s maternel(le)s du territoire ont la possibilité de participer aux temps d'activités collectifs proposés par le RPE de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

### BON À SAVOIR

- La CAF ou la MSA prend en charge sous conditions de ressources une partie du salaire de l'assistant(e) maternel(le) ainsi qu'une partie, voire la totalité, des cotisations liées à cet emploi : c'est le complément libre choix du mode de garde (CMG).
- Le service « Pajemploi + » simplifie les démarches du parent employeur. En adhérant à ce service, vous n'avez qu'une seule démarche à faire par mois. Informations sur [Pajemploi.fr](http://Pajemploi.fr)
- En tant qu'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses effectivement supportées dans la limite d'un plafond.

### LA MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (MAM)

Depuis 2010, les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés « Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s » (MAM).

Les Assistant(e)s maternel(le)s exerçant en Maison d'assistant(e)s maternel(le)s sont titulaires d'un agrément les y autorisant. De même, le local destiné à l'accueil et le projet de la MAM sont aussi soumis à un agrément de la PMI. Leurs employeurs restent les parents des enfants accueillis.

### QU'EST-CE QU'UNE MAM AU JUSTE ?

Jusqu'à quatre assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s peuvent se regrouper au sein d'un local commun et accueillir 16 enfants au maximum.

Les assistant(e)s maternel(le)s travaillant dans une MAM sont employé(e)s directement par les parents employeurs. Les règles applicables à leur contrat de travail sont les mêmes que celles en vigueur pour les assistant(e)s maternel(le)s à domicile.

Ce type d'accueil ressemble, pour les parents, en certains points à de l'accueil collectif, mais reste un accueil individuel sur le plan juridique. Les parents bénéficient donc des mêmes aides de la CAF et du crédit d'impôt. Ils effectuent les mêmes démarches en tant que parent-employeur.

## COMMENT CONTACTER LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ?

- Sur le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr), rubrique « Elever son enfant », permet d'avoir accès aux différents modes d'accueil du territoire
- Le Relais Petite Enfance vous donne accès aux listes des assistant(e)s maternel(le)s par commune et vous accompagne dans vos démarches

## LA GARDE À DOMICILE / AUXILIAIRE PARENTAL(E)

Pour maintenir l'enfant de moins de 3 ans dans son cadre de vie habituel, les parents peuvent opter pour l'emploi d'une personne à domicile. L'Auxiliaire n'est ni agréé ni contrôlé par les services Départementaux de la PMI. L'enfant reste au domicile des parents sous la responsabilité d'une personne qui peut être :

- Engagée par la famille (ou deux familles en cas de « garde partagée » en alternance au domicile de l'une et l'autre.)
- Salariée d'un organisme agréé. Dans ce cas, le parent fait appel à un prestataire de service pour des gardes d'enfant régulières ou occasionnelles.
- Les baby-sitters relèvent de ce statut de garde d'enfant à domicile.

## BON À SAVOIR

- **Prise en charge par la CAF (sous conditions de ressources), d'une partie de la rémunération et des cotisations sociales** : c'est le complément de libre choix du mode de garde (CMG).
- **Crédit d'impôts égal à 50% des dépenses pour les frais de garde** de l'année d'imposition dans la limite d'un plafond.

*Où trouver les prestataires proposant ce type de service sur notre territoire ?*

- [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)
- Service à la personne : ADMR, ...

*Où s'adresser pour l'emploi direct ?*

- [www.particulieremploi.fr](http://www.particulieremploi.fr)
- [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- RPE

# Devenir parent-employeur d'un assistant maternel ou garde à domicile

Après avoir sélectionné votre salarié :

## 1ÈRE DÉMARCHÉ : LA DEMANDE DE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DE MODE DE GARDE (CMG)

Pour devenir « parent-employeur », vous devez effectuer une demande de « complément de libre choix du mode de garde » auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA).

## 2 : IDENTIFICATION EN TANT QU'EMPLOYEUR AU CENTRE PAJEMPLOI

Votre CAF ou Caisse de MSA étudie votre demande et en transmet les éléments au Centre Pajemploi (URSSAF) afin de procéder à votre immatriculation en tant qu'employeur. Pajemploi vous transmet ensuite votre numéro d'identification qui vous permettra de déclarer la rémunération de votre salarié, directement en ligne sur [pajemploi.fr](http://pajemploi.fr) ([www.pajemploi.fr](http://www.pajemploi.fr) est également un site de ressources d'informations concernant le cadre juridique et administratif pour les Assistants Maternels/gardes à domicile et parents/employeurs).

## 3 : LE CONTRAT DE TRAVAIL

Le parent-employeur établit obligatoirement un contrat de travail avec son employé : assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile. Le contrat doit mentionner les obligations de chacune des parties ainsi que les conditions d'accueil. Il contient notamment la période d'essai, la durée de l'accueil, la rémunération, les congés payés, les indemnités d'entretien et les conditions particulières. Le contrat de travail établi dans le respect de la Convention collective dont le salarié dépend (modèles de contrat disponibles en ligne sur [www.pajemploi.fr](http://www.pajemploi.fr), [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr), [www.cc-vba.com](http://www.cc-vba.com) ou en vous adressant au RPE).

## 4 : DÉCLARATION ET VERSEMENT DU SALAIRE

Le montant du salaire est fixé dans le contrat et ne peut être inférieur au tarif en vigueur ([www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr), ou en vous adressant au RPE). Les salaires sont déclarés chaque mois à Pajemploi, qui calcule le montant des cotisations (et de la prise en charge par la CAF ou la MSA). Le Centre Pajemploi calcule et verse également le montant du CMG. Il envoie ensuite à votre salarié une attestation d'emploi qui vaut bulletin de salaire.

## L'accueil collectif

Selon les besoins, l'enfant peut être accueilli au sein d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Sur le territoire, une structure collective :

### LE MULTI-ACCUEIL COMMUNAUTAIRE



Le « Jardin des sens » est un Multi-accueil de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille. A taille humaine, la structure propose 17 places d'accueil régulier et occasionnel, pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Elle est composée d'une équipe de 6 professionnelles à votre écoute et impliquées dans la vie quotidienne de votre enfant (soins, repas, éveil, ...). C'est un lieu convivial et ludique, de découverte de la vie collective pour les enfants. La structure peut vous proposer différents types d'accueil pour mieux répondre à vos attentes et aux besoins de vos enfants.

Vous pouvez confier votre enfant en :

- Accueil régulier
- Accueil occasionnel
- Accueil d'urgence

### HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Ouverture du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 7h30 à 18h15.

Le Multi-accueil est fermé 3 semaines au mois d'août et 1 semaine entre Noël et le premier de l'an, ainsi qu'un pont dans l'année.

### LA PRÉINSCRIPTION

La pré-inscription pour l'accueil régulier de votre enfant au Multi-accueil « Le jardin des sens » se fait auprès de la direction de la structure. Il s'agit de remplir une fiche de renseignement précisant notamment le temps d'accueil souhaité, qui vous positionne sur une liste d'attente.

Pour l'inscription en accueil occasionnel, le dossier d'inscription est complété lors d'un entretien avec la directrice.

### LES CONDITIONS D'ADMISSION

Une commission est composée d'élus du conseil communautaire membres de la commission petite enfance et de la direction du Multi-accueil. L'attribution des places s'effectue dans la transparence et selon des critères définis.



## LES TARIFS

Le calcul de la participation financière due par la famille se fait via un calcul fourni par la Caisse d'Allocations Familiales, sur la base des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge.



**Maison de la petite enfance**  
19 Rue du Grand Prix 1906 - ZA du BRAY  
72320 Vibraye



02 43 71 16 29



[direction.jardindessens@cc-vba.com](mailto:direction.jardindessens@cc-vba.com)



[www.cc-vba.com](http://www.cc-vba.com)  
(Règlement de fonctionnement,  
dossier d'inscription, menus)

# VIVRE ENSEMBLE



## Les lieux à partager en famille

Prendre le temps avec son enfant n'est pas toujours aisé dans le quotidien. Plusieurs espaces existent sur le territoire pour vous permettre de vous retrouver en famille, pour faire une pause et renforcer les liens qui vous unissent.

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

### Un LAEP c'est quoi ?

C'est un espace convivial, ouvert aux familles du territoire de la CCVBA avec des enfants de moins de 6 ans. Chaque enfant est accompagné d'un adulte (parent, grand-parent, autre membre de la famille majeur).



*En accès libre – gratuit – anonyme*

*On vient quand on veut, pour le temps qu'on veut, on peut jouer, on peut parler, créer du lien...  
ou ne rien faire !*

Il s'agit d'offrir un lieu qui accueille de manière libre des jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent,...) pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec 2 accueillants.

Cet atelier, outil d'accompagnement, de valorisation et de prévention à la fonction parentale, a pour objectif :

- d'offrir un espace de jeu, d'épanouissement et de sociabilisation aux enfants.
- de favoriser également les échanges entre adultes, prévenir ou rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.



**Dans les locaux du RPE à Saint Calais**  
36 ter, rue de la Cornillère  
72120 Saint Calais



**02 43 71 16 29**  
**07 86 73 17 38**



**Chaque mercredi de 9h30 à 11h30**  
Hors vacances scolaires



[www.cc-vba.com](http://www.cc-vba.com)  
Application INTRAMUROS  
Facebook

## LES BÉBÉS LECTEURS / BIBLIOTHÈQUES



La lecture est une activité très riche et agréable, qui peut être proposée à l'enfant dès son plus jeune âge. C'est dans cette dynamique que les bibliothèques de la CCVBA proposent, outre la possibilité d'abonnement et d'emprunt (livres, CD...), plusieurs rendez-vous aux tout-petits.

### LA MEDIATHÈQUE MUNICIPALE DE BESSE SUR BRAYE

La médiathèque propose un rendez-vous mensuel aux tout-petits, en famille ou accompagnés de leur Assistant Maternel. Le deuxième vendredi matin du mois (sauf vacances scolaires), deux séances sont organisées à 9h30 et 10h30.

- Bébés-lecteurs : lectures, comptines et jeux de doigts avec Mandarin la mascotte des Bébés-lecteurs.
- Ateliers ponctuels avec le RPE pour les Assistant(e)s Maternel(le)s et les enfants qu'ils/elles accueillent.



**Médiathèque municipale**  
Promenade de la Pléiade  
72310 Bessé sur Braye



02 43 35 57 87



[mediatheque@bessesurbraye.fr](mailto:mediatheque@bessesurbraye.fr)



[www.mediatheque.besse-sur-braye.fr](http://www.mediatheque.besse-sur-braye.fr)

### LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE DOLLON

La bibliothèque de Dollon vous permet de découvrir des ouvrages et CD destinés aux tout-petits, en les empruntant (abonnement gratuit) ou en les consultant sur place. L'équipe de bénévoles propose aussi des activités gratuites pour petits et grands enfants (sans inscription) :

- Un mercredi par mois : atelier créatif pour apprendre à créer avec ses mains
- Régulièrement dans l'année des lectures contées autour d'un thème (à partir de 2 ans)



**Bibliothèque municipale**  
25 rue des sources  
72390 Dollon



02 43 71 53 00



[bibliotheque@dollon.fr](mailto:bibliotheque@dollon.fr)



[www.dollon.bibenligne.fr](http://www.dollon.bibenligne.fr)

## LA MEDIATHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT CALAIS

La médiathèque organise une fois par trimestre une séance Bébés-lecteurs à destination du jeune public (6 mois à 2 ans) accompagné de leur famille ou Assistant(e) Maternel(le).

Organisée le jeudi matin à 10h30 selon le calendrier de la Médiathèque, la séance dure environ 30 minutes et est animée par un intervenant comédien. Musique et théâtre permettent aux histoires de prendre vie pour les tout-petits.

- Ateliers ponctuels avec le RPE pour les Assistantes Maternelles et les enfants qu'elles accueillent.
- Animations thématiques ponctuelles en partenariat avec les services culturels de la ville, Cinéma Zoom (Graine d'images junior), ...

	<b>Médiathèque Municipale</b> Centre culturel Place de l'Hôtel de ville 72120 Saint Calais		<b>02 43 35 35 03</b>
	<b>mediatheque@saintcalais.fr</b>		<b>www.saint-calais.fr/mediatheque-municipale/</b> <b>Facebook:</b> Centre Culturel - Saint Calais <b>Instagram:</b> @mediatheque_saintcalais

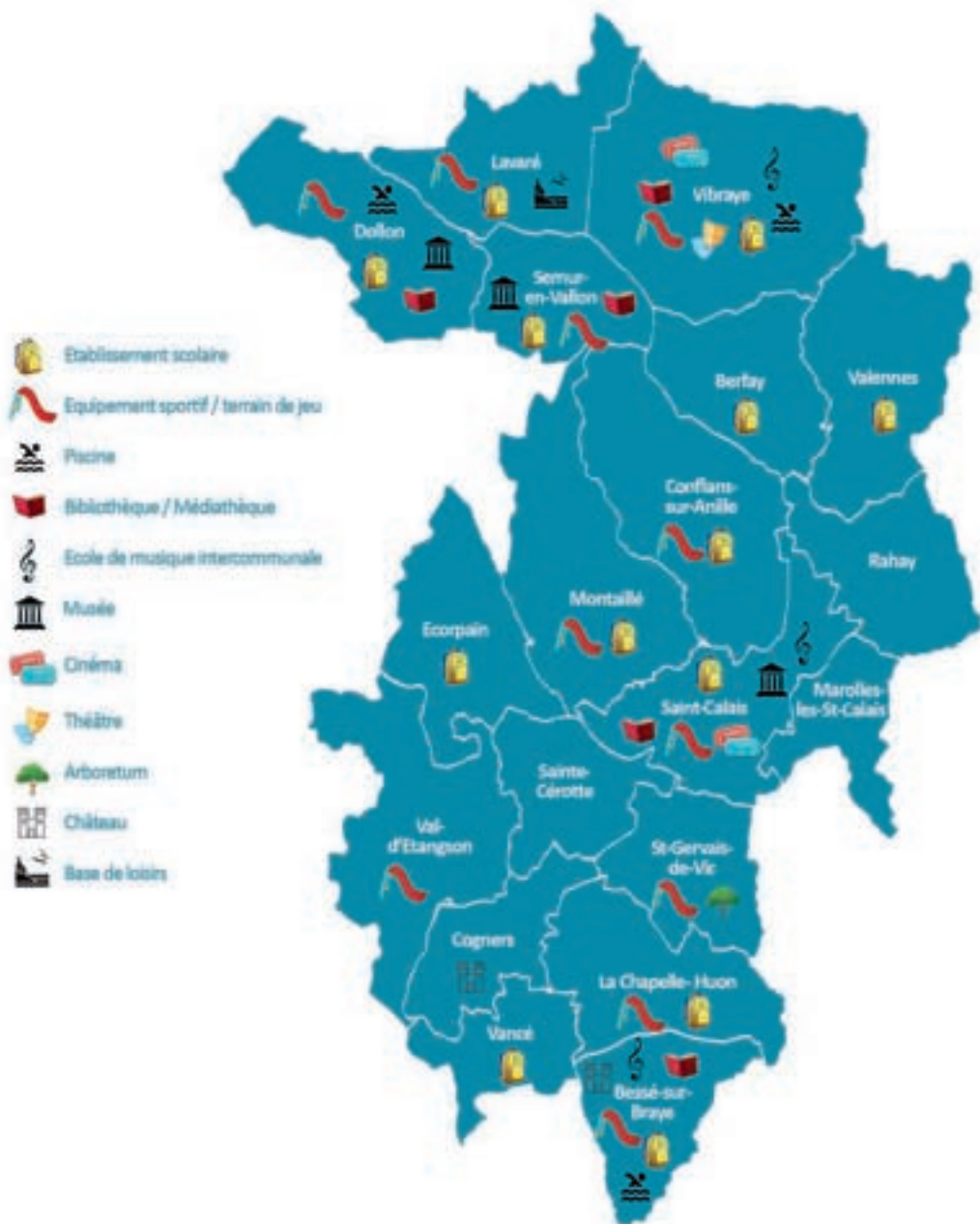
## LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VIBRAYE

La bibliothèque de Vibraye met à disposition des familles un ensemble d'ouvrages, CD...pour les tout-petits, à consulter sur place ou à emprunter !

- Un atelier lecture est organisé avec le RPE, un jeudi matin tous les deux mois pour les Assistant(e)s Maternel(le)s avec les enfants qu'ils/elles accueillent.
- Des ateliers lecture organisés avec le Multi-accueil de la CCVBA.
- Nouveau : un atelier bébé lecteur est organisé à chaque vacances scolaires

	<b>Bibliothèque Municipale Gaston Chevereau</b> Maison des associations 53 rue Xavier Boutet 72320 Vibraye		<b>02 43 71 40 44</b>
			<b>bibliotheque@vibraye.fr</b>

## LES SITES ET ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE



# ET APRÈS...



## *L'entrée à l'école*

L'école maternelle, une étape clef dans la vie de l'enfant, scolarise les enfants âgés de 3 à 6 ans (l'instruction des enfants de 3 à 6 ans est désormais obligatoire depuis 2019).

Sur le territoire, chaque commune a un fonctionnement scolaire qui lui est propre (accueil en cours d'année à partir des 3 ans, scolarisation des moins de 3 ans, école le mercredi matin...).

Ces changements vont modifier votre mode d'accueil.

**Le RPE peut vous accompagner dans la recherche ou l'adaptation du mode d'accueil adapté à vos nouveaux besoins** (prise en charge de l'enfant avant ou après l'école, coût des différentes solutions possibles, aides financières, démarches de rupture de contrat...)

## « Mon enfant va avoir 3 ans, QUELLES DÉMARCHES ? »

Pour inscrire votre enfant à l'école maternelle, vous aurez besoin des **documents suivants** :

- Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de domicile
- Justificatif des vaccinations obligatoires

Renseignez-vous en Mairie, les inscriptions ont souvent lieu directement dans les écoles auprès du Directeur d'établissement. L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Mais les inscriptions sont souvent ouvertes dès le mois d'avril.

## ET LA CANTINE, L'ACCUEIL SCOLAIRE, LES MERCREDIS DE LOISIRS...

En effet, au début de la scolarisation de l'enfant, la vie de la famille et les besoins évoluent. Vous pouvez contacter votre mairie ou le service enfance de votre commune pour toutes les informations utiles.



## *Les écoles des Vallées de la Braye et de l'Anille*

### **Ecole primaire publique les petits hêtres**

4 Place de l'Eglise  
72320 BERFAY  
Tel : 02 43 35 27 93

MAIRIE : 02 43 35 10 07

### **Ecole élémentaire Paul Segretain**

14 rue des écoles  
72310 BESSE SUR BRAYE  
Tel : 02 43 35 33 93

MAIRIE : 02 43 35 30 29

### **Ecole primaire publique Jean de la Fontaine**

Grande rue  
72390 DOLLON  
Tel : 02 43 93 42 37

MAIRIE : 02 43 93 42 23

### **Ecole primaire publique Robert Deshayes**

11 Rue Robert Poupin  
72310 LA CHAPELLE HUON  
Tel : 02 43 35 12 29

MAIRIE : 02 43 35 34 03

### **Ecole primaire publique (SIVOS avec Ecorpain)**

6 rue du Prieuré  
72120 MONTAILLÉ  
Tel : 02 43 35 15 08

MAIRIE : 02 43 35 15 03

### **Ecole maternelle « Le Bourg joli »**

10 rue Paul Herbault  
72310 BESSE SUR BRAYE  
Tel : 02 43 35 33 83

MAIRIE : 02 43 35 30 29

### **Ecole primaire publique Jean-Marie Lechat**

Rue Saint Maurice  
72120 CONFLANS SUR ANILLE  
Tel : 02 43 35 88 06

MAIRIE : 02 43 35 07 01

### **Ecole élémentaire publique (SIVOS avec Montaillé)**

3 rue des écoles  
72120 ECORPAIN  
Tel : 02 43 35 02 17

MAIRIE : 02 43 35 12 09

### **Ecole primaire publique Paul Eluard**

1 rue de Montangis  
72390 LAVARÉ  
Tel : 02 43 71 30 41

MAIRIE : 02 43 93 68 11

### **Ecole maternelle Charles Perrault**

La Courtille  
72120 SAINT CALAIS  
Tel : 02 43 35 33 93

MAIRIE : 02 43 63 15 15

**Ecole élémentaire Paul Bert**  
La Courtille  
72120 SAINT CALAIS  
Tel : 02 43 35 85 64

MAIRIE : 02 43 63 15 15

**Ecole maternelle publique**  
1 rue Dr Ollivier  
72120 SAINT CALAIS  
02 43 35 03 03

MAIRIE : 02 43 63 15 15

**Ecole maternelle et primaire  
du SIVOS de l'Etangsort**  
Mairie 16 rue des Lilas  
72440 TRESSON  
Tel : 02 43 35 71 16

**Ecole primaire publique Marcel Pagnol**  
13 rue des écoles  
72310 VANCÉ  
Tel : 02 43 35 36 98

MAIRIE : 02 43 35 36 32

**Ecole maternelle et primaire Sainte Marie (école  
privée)**  
1 rue du Dr Leroy  
72120 SAINT CALAIS  
Tel : 02 43 35 88 07

**Ecole primaire publique**  
5 Place des Jardins Judas  
72390 SEMUR EN VALLON  
Tel : 02 43 93 67 37

MAIRIE : 02 43 93 67 16

**Ecole élémentaire publique**  
17 rue de l'Eglise  
72320 VALENNES  
Tel : 02 43 35 04 87

MAIRIE : 02 43 35 19 08

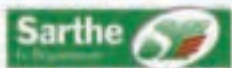
**Ecole primaire publique Catherine Paysan**  
3, Impasse des écoles  
72320 VIBRAYE  
Tel : 02 43 93 75 43

MAIRIE : 02 43 93 60 27



## AUTRES CONTACTS

### Mission adoption du Département de la Sarthe



2 rue des Maillets  
Annexe de la Croix de Pierre (Bât A)  
72072 Le Mans Cedex 9

02 43 54 72 10

### Maison Départementale des personnes handicapées de la Sarthe (MDPH)



11 rue du Pied sec  
72 019 Le Mans

02 43 54 11 90

### Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF

Permanences juridiques uniquement sur rendez-vous  
Le 2ème et 4ème mardi du mois de 9h à 12h



10 Place de l'Hôtel de ville  
72120 Saint Calais

02 43 54 10 37

### Café de la famille

Permanence une fois par mois à la Ferté-Bernard



1 rue Maupertuis  
72000 Le Mans

02 43 16 33 22

[cafedelafamille@inalta.fr](mailto:cafedelafamille@inalta.fr)

### Jumeaux et plus

L'association (loi 1901) apporte aide morale et matérielle aux familles d'enfants issus de naissance multiple.  
Mise à disposition de matériel de puériculture à moindre coût (poussettes, sièges auto...)  
Soutient par téléphone ou mail pour toutes les questions qui vous préoccupent



21 rue d'Yvré l'Evêque  
72560 Changé

07 83 21 74 46

### Sarthe Médiation Familiale



2 rue Léo Delibes  
72 000 Le Mans



02 43 54 87 58



sarthemediation@inalta.fr

### 72 - LLLF aLLLaïter simple'mans



annegabrielle.evrard@gmail.com



06 25 61 39 44 (Gabrielle)

### Allo parents bébé

Numéro vert (gratuit) d'aide et de soutien à la parentalité. Il a pour mission d'écouter, soutenir et d'orienter les parents inquiets dès la grossesse.



### Planning familial de la Sarthe



28 Place de l'Eperon  
72000 Le Mans



02 43 24 91 84

### Numéros d'urgence

**SAMU / 15**

**GENDARMERIE / POLICE : 17**

**POMPIERS : 18 / 112 (N° européen)**

**ALLO ENFANCE MALTRAITÉE / 119**

**VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : 3919**

**CENTRE ANTI-POISON : 02 99 59 22 22**



Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille  
10 rue Saint Pierre - 72120 Saint Calais  
02.43.35.11.03 - [ccvba@cc-vba.com](mailto:ccvba@cc-vba.com) - [www.cc-vba.com](http://www.cc-vba.com)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Braye  
et de l'Anille

